

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°25S0013 - Lot 1 Travaux de VRD, moquette synthétique et mobilier sportif - Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_770
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE, située à AIGREMONT (78240), l'avenant n°1 du lot 1 du marché Travaux de rénovation du gazon synthétique et de l'éclairage du stade Vanacker afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires devenues nécessaires.

Le marché est modifié comme suit :

Montant du marché HT: 504 348,30 € HT (605 261,16 € TTC)

Avenant n°1 : 2 715,90 € HT (3 259,08 TTC), soit une hausse de 0,54%

Nouveau montant du marché : 507 064,20 € HT (608 477,04 € TTC)

Imputation budgétaire : 2128 322 202502 2400 SPVANA

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.2.1 Terrains de sports

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 28 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215000-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 31 octobre 2025